



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 11ème législature

ophtalmologistes

Question écrite n° 60434

### Texte de la question

M. Yves Nicolin appelle l'attention de M. le ministre délégué à la santé sur les préoccupations exprimées par les membres du syndicat national des ophtalmologistes de France face à la baisse alarmante du nombre des ophtalmologistes diplômés chaque année. Les membres de ce syndicat attribuent l'apparition de ce phénomène, d'une part, à l'instauration de l'internat comme seule voie d'accès à la spécialité et, d'autre part, à la diminution programmée du nombre de postes de formateurs. Ils indiquent, pour illustrer leurs propos, que dans certaines régions, au cours de ces cinq dernières années, le nombre de postes d'internes admis à concourir en ophtalmologie a été divisé par deux. Evoquant l'accroissement considérable du besoin de soins dans ce domaine, les membres du syndicat souhaiteraient bénéficier d'un nombre plus important de professionnels destinés à prendre en charge ce véritable problème de santé publique et à résorber en outre un déficit en personnels alimenté, par ailleurs, par l'importance des demandes de radiations annuelles. Ils insistent, en particulier, sur la nécessité que le nombre de postes d'internes formateurs en ophtalmologie soit doublé au cours des trois années à venir, soit pour la rentrée 2003, insistant sur l'urgence des mesures qui s'imposent compte tenu de la longueur des délais de formation. Aussi, il lui demande de lui indiquer les intentions du Gouvernement.

### Texte de la réponse

Le rapport Polton du centre de recherche d'études et de documentation en économie de la santé (CREDES) a présenté l'analyse des différents éléments susceptibles d'intervenir dans l'évolution de la démographie médicale, compte tenu de la baisse de la démographie médicale, qui devrait s'accélérer à partir de 2007-2008. La répartition entre spécialistes et généralistes fait apparaître un nombre de spécialistes supérieur aux généralistes : le nombre de médecins en exercice début 1998 était de 191 500 (49 % de médecins généralistes et 51 % de médecins spécialistes). Cependant la baisse démographique est inégalement répartie sur les différentes spécialités et l'ophtalmologie est une des spécialités les plus concernées avec la pédiatrie et la gynécologie obstétrique notamment. De plus, on constate une augmentation des médecins salariés - la proportion de médecins exclusivement salariés parmi les médecins spécialistes a fortement augmenté passant de 26 à 50 % entre 1973 et 1999 - ainsi qu'une émergence des femmes dans la profession. De 14 % en 1968, le taux de féminisation est passé à 35 % pour les généralistes et à 36 % pour les spécialistes au 1er janvier 1999. Enfin, il existe une inégale répartition sur le territoire : d'importantes disparités départementales existent au sein des régions et sont plus marquées parmi les médecins généralistes libéraux. Devant ce constat, des mesures ont été prises sur le numerus clausus de l'examen de fin de première année des études médicales qui, après avoir été fixé à 3 700 pour l'année universitaire 1998-1999 a été porté à 3 850 pour l'année universitaire 1999-2000 et à 4 100 pour l'année universitaire 2000-2001. En ce qui concerne l'internat, trois filières nouvelles ont été créées, la gynécologie obstétrique et médicale, l'anesthésie et la pédiatrie. Mais il ne peut s'agir de la seule réponse à la situation de baisse démographique du corps médical tant au niveau national que départemental. C'est pourquoi, le ministre délégué à la santé a demandé à ses services, dans le cadre d'un groupe de travail ministériel consacré à l'avenir de la démographie médicale, de proposer des solutions permettant de faire face à

cette évolution et d'atténuer les inégalités départementales. La préservation de la qualité du service rendu est une priorité du Gouvernement. Les conclusions de ce groupe serviront de base à une concertation large menée avec l'ensemble des professionnels de santé sur les solutions à mettre au cours des prochaines années, en particulier pour adapter les flux de praticiens formés aux besoins de la population et pour réduire les disparités régionales constatées au niveau de l'offre.

## Données clés

**Auteur :** [M. Yves Nicolin](#)

**Circonscription :** Loire (5<sup>e</sup> circonscription) - Démocratie libérale et indépendants

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 60434

**Rubrique :** Professions de santé

**Ministère interrogé :** santé

**Ministère attributaire :** santé

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 30 avril 2001, page 2546

**Réponse publiée le :** 4 juin 2001, page 3308